MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21 -04-1995

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

24 AVR. 1995
1823-4R-5

Ref.: F../ 5257022 / Dossier pédagogique 50700

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : SUPERVISION PEDAGOGIQUE DE STAGES DANS LES FORMATIONS SOCIALES ET PEDAGOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982030036C1

Etablissement : INSTIT PROV SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES
RUE DE LA BRUYERE,151
6001 MARCINELLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (tél:02/238.86.54)

507001

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PÉDAGOGIQUE** **UNITÉ DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

● Pouvoir organisateur : **Province de Hainaut**

○ ~~Directeur (trice) de l'Institut pour la Communauté française : .....~~

et se rapporte à l'Établissement suivant :

dénomination : ***Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques***

adresse complète : ***Rue de la Bruyère, 151 6001 - MARCINELLE***

n° de matricule : ***5.257.022***

n° de téléphone : ***071/43.55.73***

Date et signature ~~du chef d'Établissement de la C.F. ou~~ du représentant du P.O.
Le 14 février 1995
J. FALCINELLI,

Directeur Général

2. Transmis en date du : 17 FEV. 1995 / 17 MARS 1995 par le réseau

○ ~~Communauté française~~ ○ ~~Libre - confessionnel~~

● **Provincial** et communal ○ ~~- non confessionnel~~

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : 98 20 30 U 36 C

SUPERVISION PÉDAGOGIQUE DE STAGES DANS LES FORMATIONS SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 d'une page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 d'une page

6. Classement de l'unité de formation :

○ ~~enseignement secondaire :~~ ~~transition~~ ~~qualification~~
degré : ~~inférieur~~ ~~supérieur~~

● **Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique**

○ ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : .....~~

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 d'une page

8. Programme de(s) cours : repris en annexe n° 4 d'une page

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 d'une page

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n° 6 d'une page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation: 98 20 30 U 3 k C 1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	nombre de périodes
Supervision pédagogique de stages dans les formations sociales et pédagogiques de l'enseignement supérieur	CPPM	K	50
2. Part d'autonomie			
	Total des périodes		50

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

avis différé, V - annexe

Gobrich

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

pour J.MEUNIER
ADM.PEDAGOGIQUE
LE 15.04.95
E.LAMOTTE

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : .....

Signature :

Annexe 1 de l'U.F. :
Supervision pédagogique de stages dans les formations sociales et pédagogiques de l'enseignement supérieur
50 périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation répond aux besoins et aux demandes des enseignants chargés de l'encadrement de stages. En effet, les formations d'enseignants préparent mal, voire pas du tout, à cette activité d'enseignement qui joue pourtant un rôle essentiel dans la formation des étudiants.
Cette unité de formation vise à donner aux enseignants des outils de supervision afin de rendre les stages plus efficaces tout en facilitant ainsi l'ouverture des écoles sur le monde extérieur.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme étudiants réguliers, les candidats devront être, avoir été ou susceptibles d'être désignés dans une charge de cours d'encadrement ou de supervision de stages dans un établissement. d'enseignement supérieur organisant des formations classées au niveau de l'enseignement supérieur de catégorie sociale ou pédagogique (formation d'assistants sociaux, de conseillers sociaux, d'éducateurs, d'instituteurs, de régents, CNTM, ...).

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION.

L'étudiant sera capable :

- de définir les finalités des stages dont ils ont la charge. Ces finalités seront établies à l'issue de réunions de travail et de coordination impliquant l'ensemble des chargés de cours concernés par la formation en question.

- de définir le contenu des supports écrits dans les stages :
  a. Pour les étudiants supervisés : journaliers, mémoire, ...
  b. Pour le superviseur : rapports de supervision, rapports d'évaluation, ...
  c. Pour le maître de stages : rapports d'évaluation, ...

- de déterminer le contenu des supervisions. Par exemple : aider l'étudiant à mieux se situer dans son institution de stage, le soutenir dans sa recherche d'identité professionnelle, ...

- de clarifier ses sentiments et ses attitudes face aux étudiants supervisés.

- d'analyser le bien-fondé de la démarche pédagogique choisie lors des supervisions (exemples : soutien, provocation, ...).

- de détecter, chez l'étudiant supervisé, les carences au niveau du lien théorie-pratique et de mettre au point, avec lui, les outils de palliation en l'invitant notamment à utiliser ses connaissances théoriques.

- d'analyser des situations de supervision à travers des jeux de rôle ou d'expériences vécues.

- de déterminer les éléments et le processus d'évaluation les mieux adaptés à la formation concernée.

- d'utiliser à bon escient des outils méthodologiques proposés en vue de travailler les failles professionnelles des étudiants.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable :

- de mettre les acquis pédagogiques en application dans sa pratique,

- de clarifier les compétences professionnelles à atteindre à chaque niveau de la formation de leurs étudiants,

- d'évaluer sa démarche pédagogique dans le cadre des supervisions.

Ces capacités ne seront pour la plupart évaluables qu'à plus long terme, toutefois, à plus court terme, l'étudiant sera capable :

- de rédiger un contrat pédagogique de stages respectant les objectifs de son cours et de la formation concernée. Ce contrat définira notamment, dans le chef des étudiants supervisés, les activités d'apprentissage attendues en cours de stage. Ces activités seront également définies par rapport au projet pédagogique de l'école.

- de préciser, en vue d'une supervision, quels sont les outils de supervision les mieux adaptés en fonction d'une situation de stage donnée.

- d'établir un diagnostic pédagogique par rapport à une situation de stage donnée et d'élaborer des propositions de remédiation.

- d'évaluer les étudiants supervisés au niveau des trois savoirs : évaluation des connaissances (savoir), évaluation des habiletés (savoir-faire), évaluation des attitudes (savoir-être) en prenant en compte, dans le cadre de cette évaluation, les "jeux" qui peuvent se dérouler entre le superviseur et le supervisé : manipulation, prise de pouvoir, ...

Pour réussir, l'étudiant devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme, à travers, notamment, les productions orales et écrites énumérées ci-dessus.

Annexe 6 de l'U.F. :
Supervision pédagogique de stages dans les formations sociales et pédagogiques de l'enseignement supérieur
50 périodes

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Expert pouvant attester d'une expérience dans le domaine de la supervision de stages et pouvant justifier d'une spécialisation dans ce domaine.

95-00074

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION DANS UNE DES CATEGORIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

1. La présente demande concerne :

Intitulé: ***Supervision pédagogique de stages dans les formations sociales et pédagogiques de l'enseignement supérieur***

2. Horaire minimum de l'U.F. (1)

Dénomination des cours	**Classement**	**Code U**	**Nbre de périodes**
Supervision pédagogique de stages dans les formations sociales et pédagogiques de l'enseignement supérieur	CT	F	50
Part d'autonomie			
		TOTAL:	*50*

3. Classement proposé pour l'U.F. :

• (2) Enseignement de type court	• Catégorie *pédagogique*
○ (2) Enseignement de type long	○ Catégorie (1)

Réservé au Conseil supérieur: Date de réception:

4. Demande de classement transmise par le Secrétariat permanent au Conseil supérieur en date du (3)

Pour le Conseil supérieur, Date Signature

J. LOOSVELDT
13/03/95

5. D'accord	(2)
~~**Pas d'accord**~~	(2)

Proposition du Conseil supérieur, s'il échet:

Réservé à l'Inspection

Vu le

Administrateur pédagogique

Réservé à l'Administration

Vu le 17/03/95.

P. o. Directeur d'Administration

(1) A compléter (2) Biffer les mentions inutiles (3) A compléter par le Secrétaire permanent

ANNEXE.
SUPERVISION PÉDAGOGIQUE DE STAGES DANS LES FORMATIONS SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
INSTITUT PROVINCIAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES
Rue de LA BRUYÈRE,151
6001 MARCINELLE
Matricule: 5 257 022
dossier 50 ~~099~~ u 700 u
code: 98 20 30 U 36 C1

Classement des cours: ils sont à classer dans la catégorie PPM et non CT.

Annexe 5: **Fixation des capacités terminales:**
Il manque le niveau de maîtrise à atteindre pour réussir.
En fonction de la circulaire 285/94 qui le précise au point 1.3. :

"La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

* Que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?;

* Quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint?;

• Quels critères serviront à déterminer si le degré de maîtrise est suffisant ? Autant que faire se peut, le degré de maîtrise est précisé . S'il échet. des finalités particulières peuvent se limiter à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.
Exemple:
Pour atteindre le niveau de réussite , l'étudiant doit prouver qu'il a pris conscience de toutes les capacitées énumérée...
ou bien qu'il maîtrise telle ou telle capacité citée nommément, ou encore qu'il en maîtrise x/y...

Gotovitch

Louise Gotovitch,
2703/95

OR
AP
15 04 95